

# Conseil Communautaire du 22 décembre 2022 Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn

REÇU EN PREFECTURE le 26/12/2022

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-031-243100773-20221222-2022\_139-DE

## Extrait du registre des délibérations

#### Délibération 2022-139

# FINANCES : CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN SUITE A LA DELIMITATION DE LA VOIE VERTE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2022.

Participants	
Présents	
Bessières	M. BERINGUIER Bernard, M. DARENGOSSE Ludovic, Mme LAVAL Carole, M. MAUREL Cédric, Mme MONCERET Mylène
Bondigoux	
Buzet sur Tarn	M. BONNASSIES Patrick, M. DEMETZ Gilbert, Mme GUERRERO Katia, M. JOVIADO Gilles
La Magdelaine sur Tarn	M. ANTONY Maxime, Mme GAYRAUD Isabelle
Layrac sur Tarn	M. ASTRUC Thierry
Le Born	M. SABATIER Robert
Mirepoix sur Tarn	Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, M. RICHARD Jean-Louis
Villematier	M. JILIBERT Jean-Michel
Villemur sur Tarn	M. BRAGAGNOLO Patrice, Mme DELTORT Florence, M. DUMOULIN Jean-Marc, Mme FOLLEROT Danielle, M. MICHELOT Jean-Michel, M. REGIS Daniel

### Conseillers ayant donné pouvoir

M. HAMDANI A'ali a donné pouvoir à M. MAUREL Cédric Mme RIVIERE Christel a donné pouvoir à Mme LAVAL Carole Mme CHARLES Ghislaine a donné pouvoir à M. JOVIADO Gilles Mme SAUNIER Karine a donné pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel M. CHEVALLIER Georges a donné pouvoir à M. REGIS Daniel Mme DUQUENOY Aurore a donné pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc M. SANTOUL Michel a donné pouvoir à M. BERINGUIER Bernard Mme PREGNO Agnès a donné pouvoir à Mme FOLLEROT Danielle

## Conseiller absent

M. ROUX Didier

# Secrétaire de séance

Mme FOLLEROT Danielle

Membres en exercice - 31 | Membres présents - 22 | Pouvoirs - 08 | Membre absent - 01

REÇU EN PREFECTURE le 26/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-031-243100773-20221222-2022\_139-DE

## Délibération 2022-139

## Exposé

M. le Président indique que des parcelles ont été achetées à la Commune de Villemur en vue de délimiter la voie verte. Cette dernière étant à présent bornée par le géomètre LBP, les parcelles longeant la voie verte, doivent être rétrocédées à la Commune de Villemur :

- E2456 Locaux ancienne gare (dépôt services techniques)
- E2458 Parking bus CD31
- E 2588, 2590, 2604, 2606, 2607, 2609.

#### Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- → Cède lesdites parcelles au prix de 1€HT;
- → **Désigne** SCP CATALA comme Notaire pour cette dite cession;
- → **Mandate** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision ;
- → **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

#### Résultats du vote

Votants – 30 | Pour – 30 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Salle des fêtes de Magnanac à Villemur-sur-Tarn, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance,

Mme FOLLEROT Danielle

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le

2 6 DEC. 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,